



16ème législature

Question N° : 15469	De M. Frédéric Maillot (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Industrie et énergie
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Gel des prix de l'électricité à La Réunion	Analyse > Gel des prix de l'électricité à La Réunion.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Date de changement d'attribution : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Maillot alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la hausse annoncée des tarifs de l'électricité pour l'année 2024. Après les crises successives du covid, de la guerre russo-ukrainienne et l'inflation, c'est une nouvelle guerre sociale qui est menée contre les ménages. La Réunion souffre déjà d'un des taux de pauvreté les plus forts du pays culminant les 36 %, une précarité grandissante pour la population, voici une ultime mesure que M. le député ne peut que condamner. Comment porter un nouveau coup de massue sur le porte-monnaie des Réunionnais quand les salaires n'augmentent pas et lorsqu'il s'agit de la quatrième hausse consécutive des tarifs de l'électricité en deux ans ? Si les ménages sont en première ligne de cette hausse aberrante, les entreprises n'en sont pas moins victimes. Cette hausse de 10 % à partir du 1er février 2024 ne fera que renchérir un contexte d'incertitude sur l'avenir des entreprises qui représentent 98 % du tissu économique réunionnais. Avec des trésoreries au plus bas et des dettes sociales au plus haut, cette décision va déstabiliser davantage les entreprises les plus fragiles. Il lui demande donc s'il est possible d'envisager un gel des prix de l'électricité au regard de la situation de La Réunion.